



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2020 à 18h30 Convocation du 5 octobre 2020**

Présents :

BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT Alexis, DOUCHET Christophe, EMERAUD David, MANCEAU Antoine, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PERRISSEZ Joel, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie

Excusés : MARCE Antoine, DI RAFFAELE-THUILIER Béatrice

Le quorum est atteint.

BEGEL Olivier est nommé secrétaire de séance.

Il est voté l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2020.

M. DOUCHET Christophe demande comment faire évoluer les délibérations en « annule et remplace ».

M. EMERAUD David évoque la modification du jour des prochains conseils municipaux et des prochaines réunions Maire/adjoint les lundis ou les mardis soir.

### **DELIBERATIONS**

#### **N° 50/2020 : REGLEMENT PERISCOLAIRE 2020-2021 - MODIFICATION DES MODALITES DE RESERVATION/ANNULATION**

Vu, le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 10 septembre 2020 fixant les modalités du règlement des services périscolaires 2020-2021

Vu, l'article 5 « réservation » fixant les conditions de réservation occasionnelle, de modification de réservation ou d'annulation des services de cantine et de garderie du 9 octobre 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** la modification du règlement des services périscolaires
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

#### **N°51/2020 : ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL 10 PLACE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un logement communal (10 place de l'église) est disponible, précédemment occupé par Mme CASSAN.

Après étude des demandes, il propose d'attribuer ce logement à M. TORGUE Emmanuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le choix d'attribuer ce logement à M. TORGUE Emmanuel
- **AUTORISE** le maire à signer le bail correspondant ainsi que tout document nécessaire
- **AUTORISE** le maire à convenir des modalités qu'il jugera utiles

#### **N°52/2020 : ADHESION CONVENTION FOURRIERE AVEC LA SPA LYON POUR L'ANNEE 2020**

Considérant la délibération du 7 novembre 2019 concernant l'adhésion 2020 fourrière avec la SPA de Lyon

Vu, la proposition de convention pour l'année 2021 de la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est dont le siège social est basé au 25 quai Jean Moulin 69002 Lyon ;

Le Maire propose d'adhérer à la convention 2021 avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **ACCEPTE** l'adhésion à la convention pour l'année 2021 avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est

#### **N° 53/2020 : CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE AVEC LA COMMUNE DE ST CHEF 2020-2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 46/2020 prise le 10 septembre 2020 concernant la sollicitation des communes extérieures d'une participation financière et la proposition de convention annuelle basée sur le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique scolarisé à Montcarra et résidant sur leur commune.

Vu la réponse de la mairie de St Chef, Monsieur le Maire propose de valider la convention proposée.

Pour l'année scolaire **2020-2021**, le montant de la participation de la commune de Saint-Chef est de **912.21 €** sur la base de :

$$\begin{aligned} & 6 \text{ élèves résidant à Saint-Chef et scolarisés à Montcarra} \\ & - \underline{5 \text{ élèves résidant à Montcarra et scolarisés à Saint-Chef}} \\ & = 1 \text{ élève} \times 912.21 \text{ €} \end{aligned}$$

Le montant de la participation sera réactualisé par avenant à chaque rentrée scolaire, compte-tenu des effectifs accueillis et de l'évolution des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention
- **SOLLICITE** l'émission des titres correspondants
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

## N°54/2020 : SAISINE DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE – ADHESION A LA PRESTATION PAIES EXTERNALISEES

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le projet de convention d'adhésion au service des paies externalisées du Centre de gestion de l'Isère ci-joint,  
Considérant l'intérêt pour la commune de Montcarra d'adhérer à la prestation paie du Centre de gestion de l'Isère,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 pour, 0 contre et 7 abstention :

- **AUTORISE** le Maire à saisir le Comité Technique Paritaire concernant l'adhésion à la prestation paies externalisées

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

## N°55/2020 : ANNULE ET REMPLACE - ACTIONS ENS 2020 ET DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la validation des actions à réaliser sur l'Etang de Gôle, Espace Naturel Sensible, ainsi que la sollicitation du Département quant aux subventions éventuelles à percevoir :

Type action		Code action	N° action	ACTIONS à réaliser	INTERVENANTS	Montant en H.T.
Fonctionnement	Suivis scientifiques	SE2	15	Suivi de l'avifaune STOC	Lo Parvi	750
	Suivis scientifiques	SE7	20	Suivi quinquennal par photographie des paysages	Denis Palanque photographe	2 200
	Accueil du public et surveillance	PI3	51	Journée animation grand public	Lo Parvi	250
				Découverte ENS et enjeux aux nouveaux élus municipaux		250
	Travaux d'entretien des milieux et ouvrages	TE12 à TE16	50, 60, 61, 68, 69, 70	Entretien courant	Thomas Petitpierre Paysagiste	4 790
					OSEZ Groupe	3 500
					Association "Les pêcheurs de l'Etang de Gôle"	500
					Ferme du Buclay	225
					Ferme du Buclay	729.21
					Ferme du Buclay	238
			Elagage	Merle	300	
<b>TOTAL</b>						<b>13732.21</b>
Investissement	Travaux de restauration	TU13 et TU14	31, 32	Création et entretien mares	LPO AURA	5190
<b>TOTAL</b>						<b>5190</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **VALIDE** les actions ci-dessus du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible en cours et le budget associé
- **SOLLICITE** le Département pour l'obtention des subventions
- **CHARGE M. le Maire** de faire le nécessaire auprès du Département
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés. Au registre sont les signatures pour copie conforme.

Fin de séance à 21h05